


**ELECTRICITE**  
**PLOMBERIE**  
**CHAUFFAGE**  
**ISOLATION**

02 97 23 44 22 06 87 26 83 50  
**Francis CORBEL**  
 Guernese'h - 88110 Gourin  
 foservice68@gmail.com

Nom-Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Ville : .....  
 Tel : .....

**CONTRAT ENTRETIEN FIOUL 2018/2019**

**CE CONTRAT VOUS GARANTIT UN BON FONCTIONNEMENT DE VOTRE INSTALLATION (TVA 5.5% Pour Habitation de plus de 2 Ans pour chaudière à haute rendement autre TVA à 10%)**

**ENERGIE : FIOUL**

**FORMULES : (\* Entourer la formule retenue)**

- \* - F1 Entretien de la Chaudière et du Bruleur/Gicleur changé 105.00 € HT
- \* - F2 Entretien de la Chaudière/Bruleur/Gicleur et Ramonage Cheminée chaudière 125.00 € HT

Le contrat comprend : nettoyage de la chaudière et du bruleur, mesure du taux de monoxyde de carbone CO avec un appareil agréé, réglage de la chaudière, vérification de la mise en sécurité.

**CONDITIONS GENERALES**

**1- Le contrat est valable 1 an à compter de la date de l'intervention.**  
Il est renouvelable d'année en année, le prix est révisable annuellement.

- 2- Le Contrat d'Entretien n'engage pas la responsabilité de l'exécutant pour :
  - Accidents matériels ou corporels,
  - Interruptions de chauffage et leurs conséquences
  - Manque de combustible, panne de secteur, mauvaises manipulations, sinistre.
- 3- Les pièces défectueuses seront à la charge du client sauf garantie.
- 4- Le Déplacement n'est pas compris dans le contrat.

**L'INTERVENTION EN CAS DE PANNE  
 VOUS EST GARANTIE DANS LES 24 HEURES  
 LES JOURS OUVRES**

**MERCI DE NOUS RETOURNER CE CONTRAT SIGNE AU PLUS VITE AFIN QUE NOUS PUISSIONS PROGRAMMER NOS INTERVENTIONS**

**NOUS INDIQUER VOS DISPONIBILITES POUR L'ENTRETIEN :**

**OBLIGATION** de faire contrôler son installation tous les ans par un professionnel Voir Arrêté ministériel et assurances

Date :

Signature :